

**Question orale
de M. Witsel
à Mme Galant, Ministre de la Fonction
publique, de la Simplification administrative et
des Infrastructures sportives,
sur « les rénovations des piscines wallonnes »**

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Witsel à Mme Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « les rénovations des piscines wallonnes ».

La parole est à M. Witsel pour poser sa question.

M. Thierry Witsel (PS). – Madame la Ministre, les vacances d'hiver sont une occasion pour nos piscines

wallonnes de fermer. Cela permet divers travaux d'entretien, voire certaines rénovations. C'est le cas de la piscine olympique de Seraing qui a prolongé sa fermeture afin de rénover complètement les sanitaires des dames. Cette situation m'amène à solliciter des informations complémentaires concernant l'état des piscines en Wallonie et les éventuelles rénovations entreprises ou planifiées.

Existe-t-il un système de fermeture tournante dans les piscines wallonnes pour garantir un accès continu aux citoyens durant les vacances scolaires tout en permettant la réalisation de travaux d'entretien ou de rénovation ? Pouvez-vous confirmer si d'autres piscines en Wallonie ont profité de la période de vacances de fin d'année pour effectuer des rénovations, comme ce fut le cas pour la piscine olympique de Seraing ? Combien de piscines sont actuellement ouvertes et opérationnelles en Wallonie et quelle est leur répartition géographique ? Pouvez-vous dresser un état des lieux des dossiers de rénovation en cours ou prévus dans les piscines wallonnes, en précisant les types d'interventions qui sont planifiés ?

Enfin, quels sont les nouveaux projets de construction de piscines prévues pour 2025 et selon quelles échéances ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Galant.

Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives. – Monsieur le Député, je rappelle une nouvelle fois que la Région wallonne n'est pas compétente en matière de gestion et d'exploitation d'infrastructures sportives, dont les piscines, puisque ce sont les propriétaires et les gestionnaires d'infrastructures sportives qui en ont la charge.

Les propriétaires et les gestionnaires de piscines n'ont dès lors aucune obligation de communiquer les informations en termes de fermeture ou de travaux de rénovation à la Région wallonne et à l'administration, sauf, bien entendu, si ces derniers font l'objet d'une subvention régionale.

Aussi, les conditions sectorielles applicables en Région wallonne pour l'exploitation des bassins de natation imposent aux gestionnaires de vidanger un bac tampon une fois par an et le bassin une fois tous les deux ans. Chaque gestionnaire programme ses vidanges au moment où il le juge le plus opportun. Au vu de ce qui précède, il serait donc compliqué, voire impossible, de mettre en place une tournante en matière de fermeture. L'administration ne dispose pas d'informations sur le nombre de piscines ouvertes et opérationnelles et sur leur répartition géographique, puisque seules les piscines subventionnées sont connues par les services.

Concernant l'état des lieux des dossiers de rénovation, à ce jour, 24 dossiers sont en cours de gestion. Ces dossiers sont subsidiés soit via les crédits classiques, soit via le financement alternatif, comme le plan Piscines. Je vous invite à me revenir par question écrite afin d'obtenir plus de détails concernant ces dossiers.

Enfin, l'administration a reçu deux demandes de subsides concernant des constructions de nouvelles piscines : un projet d'une piscine extérieure à Theux et un projet d'une piscine à Gembloux. Ces dossiers sont en cours d'instruction. Il n'est dès lors pas possible de vous communiquer à ce stade des échéances. La construction de la nouvelle piscine à Jodoigne est, quant à elle, en cours de chantier et les travaux devraient être terminés en 2025, voire en 2026.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Witsel.

M. Thierry Witsel (PS). – Je remercie Mme la Ministre pour les réponses qu'elle a pu apporter, mais aussi pour cette clarification.

Sur Liège, la piscine de Jonfosse est fermée, mais la piscine d'Outremeuse reste disponible. Du côté de Fléron où Mme la Présidente habite, cela avance tout doucement pour sa réouverture. Effectivement, on est en manque de piscines actuellement et cela fait déjà un moment que cela dure. J'entends qu'il y a 24 dossiers. Je ne manquerai pas de revenir vers vous comme vous me l'avez si gentiment suggéré par rapport aux 24 dossiers. J'entends aussi qu'il y a Theux et Gembloux dans les projets futurs.

Pas à pas, on avance, mais les écoliers et les étudiants ont besoin de piscines pour pouvoir apprendre à nager. Je pense que c'est la base pour éviter de se noyer.

Question orale de M. Dewez

à Mme Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « l'absence de rencontres internationales de tennis en Wallonie »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Dewez à Mme Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « l'absence de rencontres internationales de tennis en Wallonie ».

La parole est à M. Dewez pour poser sa question.

M. Arnaud Dewez (MR). – Madame la Ministre, cela fait maintenant plus de six ans que l'équipe belge

de Coupe Davis n'a pas pu disputer de rencontre du côté francophone du pays.

En février prochain, la rencontre contre la Hongrie était initialement prévue en Fédération Wallonie-Bruxelles, conformément à l'alternance prévue avec la Flandre. Cependant, cette rencontre se tiendra à Hasselt, faute de salles adaptées en Fédération Wallonie-Bruxelles, qui répondent aux exigences strictes de la Fédération internationale de tennis.

Le Palais XII et le Dôme de Charleroi, jugés trop grands, ainsi que le site du Country Hall de Liège, dont l'avenir est incertain, ne peuvent malheureusement pas accueillir cet événement. Selon un récent audit de la Fédération de tennis Wallonie-Bruxelles, tous les halls omnisports de la Fédération Wallonie-Bruxelles seraient trop bas de plafond de quelques mètres pour respecter les critères techniques nécessaires.

Quelles solutions sont envisagées pour garantir que des rencontres internationales de tennis en salle puissent se dérouler à l'avenir en Fédération Wallonie-Bruxelles ? Existe-t-il des projets de modernisation d'infrastructures ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Galant.

Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives. – Monsieur le Député, l'association Tennis Padel Wallonie-Bruxelles, dénommée TPW, a informé l'administration que certaines impositions techniques et sportives de la Fédération internationale de tennis ne sont pas rencontrées dans la majorité des infrastructures sportives en Wallonie, telles que la hauteur libre sous plafond qui doit être au minimum de 12 mètres.

Un audit réalisé par l'association Tennis Padel Wallonie-Bruxelles a révélé que peu d'infrastructures sportives en Wallonie sont adaptées pour l'organisation

de ce type de rencontres internationales. Quelques infrastructures sportives en Wallonie répondent aux critères et pourraient être adaptées pour répondre aux impositions de la Fédération internationale de tennis, comme le Dôme de Charleroi, le Country Hall de Liège, Mons Expo, le Centre sportif du Blocry. Toutefois, ces adaptations génèrent des coûts d'organisation conséquents, principalement au niveau de la location et des travaux provisoires à réaliser, des terrains de tennis, l'éclairage des gradins, et cetera.

Au vu des difficultés financières rencontrées ces dernières années pour l'organisation de ces rencontres internationales en Belgique, le principe d'alternance des lieux de compétitions en Wallonie, en Flandre et à Bruxelles a été abandonné en 2023 et la Fédération belge a décidé d'optimiser le lieu des rencontres pour réduire les coûts budgétaires.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Dewez.

M. Arnaud Dewez (MR). – J'espère qu'à terme une solution pourra être trouvée pour moderniser nos infrastructures et pouvoir retrouver ce type d'événement chez nous en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Je profite de l'occasion pour souligner justement les performances d'un tennisman montant. La semaine dernière, Gautier Onclin, jeune joueur liégeois de 23 ans, s'est distingué en se qualifiant pour le tableau final dans un tournoi du Grand Chelem. Félicitations à lui, en espérant le revoir lors d'une rencontre internationale dans une salle de la Fédération Wallonie-Bruxelles.